

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 18 mai 2021

Objet : Demande d'accès à l'information  
- Documents de formation

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 29 avril 2021 visant à obtenir des documents sur l'interception en sécurité routière.

À cet effet, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Structure et caractéristiques du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie;
- Plan de cours – Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.

Toutefois, nous ne pouvons vous transmettre certains documents, à savoir : les précis de cours, les plans d'activité, les vidéos, les présentations électroniques utilisées dans la formation et les tests, car ceux-ci ne sont pas accessibles en vertu des articles 12, 22, 28, 29, 40 et 50 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), lesquels sont reproduits en annexe.

En ce qui concerne, les formations de l'École nationale de police du Québec, la grande majorité se font en ligne et tous ces documents sont intégrés dans la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle. Moodle est une plateforme interactive qui est destinée aux aspirants policiers, aux policiers, aux formateurs, aux instructeurs et aux moniteurs cette plateforme comprend les horaires, des lectures préparatoires, des quiz, des études de cas, des vidéos, des mises en situation, des exercices et des examens. Moodle est un lieu d'apprentissage interactif qui comprend également les manuels des formateurs. L'étudiant y a accès lorsqu'il est admis à un programme ou à une formation. Il obtient un mot de passe et a accès à la plateforme jusqu'à la fin de sa formation.

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Responsable du bureau du développement  
institutionnel,

SB/ep

/ Original signé /  
Stéphanie Bastien

p.j. (4)

Programme de formation initiale  
en patrouille-gendarmerie

## Structure et caractéristiques



*Document  
d'information*



Programme de formation initiale  
en patrouille-gendarmerie

**Structure et caractéristiques**

*Document d'information*

[PFIPG-1710]

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2014

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion en tout ou en partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Table des matières

INTRODUCTION .....	V
<b>LE PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE (PFIPG) .....</b>	<b>1</b>
La durée .....	2
Le lieu de la formation .....	2
La langue de formation .....	2
Le personnel formateur .....	2
Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER) .....	3
Les compétences du programme .....	3
Les stratégies de formation .....	4
L'approche par compétences .....	4
Le poste de police-école .....	4
Les simulations et les rétroactions .....	4
Les apprentissages de disciplines techniques .....	5
Les formules pédagogiques .....	5
Les sorties de patrouille et les rétroactions .....	5
La réflexion éthique .....	6
Les plateaux de simulation .....	6
Les ateliers thématiques et pratiques .....	7
La formation en ligne .....	7
L'accompagnement de l'aspirant policier .....	7
Le <i>coaching</i> .....	7
Le tutorat .....	8
Le suivi comportemental .....	8
L'évaluation certificative des compétences .....	8
Les épreuves certificatives .....	8
L'attestation de réussite .....	9
<b>Annexe 1</b> – Répartition des compétences du Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie .....	11
<b>Annexe 2</b> – Répartition des heures investies par les aspirants policiers au PFIPG .....	13
<b>Annexe 3</b> – Les objectifs et standards .....	15
<b>Annexe 4</b> – Schéma <i>La désescalade et la communication tactique – Une formation unifiée</i> ...	31
<b>Annexe 5</b> – Thématiques abordées .....	33
<b>Annexe 6</b> – Fiche d'appréciation comportementale .....	37





## Introduction

### **L'École nationale de police du Québec : mission, rôle et principales caractéristiques**

Au centre d'un continuum de formation et avec la participation d'un important réseau de partenaires, l'École nationale de police du Québec (ENPQ) a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence des activités relatives à la formation policière sur le territoire québécois.

Elle assume la responsabilité de la formation initiale dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policières. Elle offre également des activités de perfectionnement professionnel pour chacun de ces domaines. L'ENPQ effectue ou fait effectuer de la recherche orientée vers la formation policière et organise des échanges d'expertise sur le plan international.



## Le Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG)

Pour un policier québécois, la préparation à l'exercice de la profession se fait au moyen de deux programmes de formation successifs et complémentaires : le programme d'études collégiales en Techniques policières d'une durée de trois ans\* et le Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) offert exclusivement par l'ENPQ et dont la durée est de 15 semaines. La réussite du PFIPG confère à l'aspirant policier le droit d'exercer la fonction de policier.

Lors de ses études collégiales, l'aspirant policier acquiert l'ensemble des compétences de la formation générale et les compétences de base de la formation spécifique aux techniques policières. Au PFIPG, il mobilise et intègre ces compétences dans l'exercice des modes d'intervention policière les plus répandus au Québec, en plus de développer de nouvelles compétences.

Ces deux programmes s'appuient sur les orientations de la politique ministérielle *Vers une police plus communautaire* et sur la *Loi sur la police*. La politique ministérielle a permis d'établir une série de mesures s'inscrivant dans une volonté de moderniser la police, de la rendre plus professionnelle et plus près de la communauté. Les contenus de formation de ces deux programmes intègrent donc les grands principes de ladite politique, soit : le rapprochement avec le citoyen, le partenariat avec d'autres institutions, l'approche par la résolution de problèmes et le renforcement des mesures préventives. L'adoption de la *Loi sur la police*, en juin 2000, faisait également partie des objectifs de la politique ministérielle en permettant d'actualiser la mission des corps policiers et d'établir le caractère communautaire de l'action policière. L'article 48 précise d'ailleurs que, pour réaliser leur mission, les policiers doivent sauvegarder les droits et libertés, respecter les victimes et coopérer avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel. Dans cette optique, les contenus de formation sont constamment appelés à évoluer afin de s'adapter notamment aux nouvelles réalités sociales, aux recommandations émanant d'autorités diverses et aux nouvelles responsabilités liées à la fonction du patrouilleur.

Le présent document expose la structure et les caractéristiques principales du PFIPG. Il présente le cadre général dans lequel est placé l'aspirant policier tout au long de sa formation à l'ENPQ, l'approche pédagogique privilégiée, les compétences visées par le programme, les différentes stratégies de formation ainsi que l'évaluation certificative permettant d'attester de l'atteinte ou non des objectifs du programme.

---

\* Le programme d'études collégiales en Techniques policières conduit soit à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), soit à une attestation d'études collégiales (AEC), selon le cas. Cela dépend si le candidat détient ou non une promesse d'embauche d'un service de police, de même qu'une formation préalable jugée satisfaisante.

---

## ■ La durée

Le programme de formation est d'une durée de 436 h 15 min et s'échelonne sur une période de 15 semaines. À ce nombre s'ajoutent une vingtaine d'heures de travaux préparatoires obligatoires à effectuer en ligne avant l'arrivée à l'ENPQ et 74 h 15 min d'activités périscolaires. En résumé, le passage d'un aspirant policier au PFIPG demande un investissement de plus de 530 heures.

---

## ■ Le lieu de la formation

Les activités du PFIPG se déroulent principalement sur le campus, dans les installations de l'ENPQ, à Nicolet. Ces installations de pointe permettent de faciliter la mise en place de contextes se rapprochant de la réalité du travail du patrouilleur : plateaux de simulation et d'intervention tactique variés (appartements, commerces divers, etc.), parcs intérieurs et extérieurs, circuit routier, simulateur de conduite et de tir, dojos, gymnases, salles de classe, etc. De nombreuses activités de simulation sont également réalisées sur le territoire de la ville de Nicolet.

---

## ■ La langue de formation

L'ensemble des activités qui composent le programme se déroulent en français, sauf en ce qui concerne le PFIPG destiné à la clientèle autochtone, qui peut être offert en français ou en anglais.

---

## ■ Le personnel formateur

Le personnel formateur est composé majoritairement de policiers, mais aussi de personnel civil.

Les formateurs policiers proviennent des différents corps de police du Québec. Les policiers actifs détiennent un contrat de prêt de service d'une durée de trois à cinq ans consenti par leur employeur respectif. La durée limitée des contrats permet de maintenir un lien avec les réalités et les pratiques policières contemporaines. Les policiers retraités et les membres du personnel civil assurent la continuité en occupant des postes sur une période prolongée. Les formateurs non policiers détiennent une formation et une expérience reconnues notamment dans les domaines suivants : sociocommunitaire, légal, intervention physique, tir et conduite.

## ■ Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER)

L'aspirant policier réside obligatoirement à l'École pendant toute la durée du programme. L'internat poursuit des objectifs qui sont partie intégrante de la formation. Plus précisément, les activités périscolaires représentent des contextes d'intégration privilégiés pour acquérir les attitudes et les comportements professionnels compris dans les objectifs du programme ainsi que les valeurs de l'ENPQ (représentées par l'acronyme RIDER : **R**espect - **I**ntégrité - **D**iscipline - **E**ngagement - Sens des **R**esponsabilités). L'internat permet d'offrir à l'aspirant policier un encadrement éducatif supérieur, caractérisé par un horaire structuré, de même que par une organisation efficace des services et des ressources disponibles. Le fait d'amener les aspirants policiers à vivre ensemble contribue également à renforcer le sentiment d'appartenance et à favoriser l'entraide.

## ■ Les compétences du programme

Le but ultime du PFIPG est de développer chez l'aspirant policier les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches habituelles du patrouilleur, et ce, selon les seuils de performance requis lors de son entrée en fonction. Pour atteindre ce but, le programme est articulé de façon à permettre le développement des 11 compétences ciblées, réunies sous 6 dimensions :

### ■ Les activités policières

- ⇒ *Prendre en charge un événement*
- ⇒ *Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention*

### ■ Les techniques

- ⇒ *Intervenir physiquement auprès des personnes*
- ⇒ *Utiliser le pistolet en situation de tir défensif*
- ⇒ *Conduire un véhicule de police*

### ■ L'intervention tactique

- ⇒ *Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force (Système d'analyse des interventions à risque - SAIR)*
- ⇒ *Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant*
- ⇒ *Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif*
- ⇒ *Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier*

### ■ Le maintien et rétablissement de l'ordre

- ⇒ *Intervenir en maintien et rétablissement de l'ordre (MRO) – Cote d'alerte 1*

### ■ L'engagement dans la formation

- ⇒ *S'engager dans sa formation et sa profession*

### ■ La communication

- ⇒ *Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes*

## NOTES



- Cette compétence est intégrée dans les activités policières et les autres dimensions du programme et vise plus spécifiquement à amener l'aspirant policier à évaluer la situation, puis à planifier et à déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne, et ce, quelle que soit la clientèle.
- La communication vise à obtenir un dénouement pacifique. Elle apparaît dans le *Modèle national de l'emploi de la force* comme une option à privilégier par l'intervenant lorsque les circonstances le permettent. À cette fin, l'ENPQ s'est dotée d'un outil d'aide à l'apprentissage sous forme de schéma. Le document *La désescalade et la communication tactique – Une formation unifiée*, à l'annexe 4, sert à situer la désescalade et la communication tactique dans ce schéma.

La description de chacune des compétences se trouve à l'annexe 3 (*Les objectifs et standards*).

---

## Les stratégies de formation

### L'approche par compétences

Le PFIPG a été élaboré selon les principes fondamentaux de l'approche par compétences, qui consiste à cerner les compétences inhérentes à l'exercice d'une profession et à les transposer dans le cadre d'un programme ou d'une activité de formation. Cette approche se caractérise également par les stratégies de formation employées, conçues pour favoriser la participation active de l'étudiant au développement des compétences visées par le programme.

### Le poste de police-école

L'intégration à un milieu de travail simulé constitue l'assise du programme. L'aspirant policier, dès son arrivée à l'ENPQ, signe un contrat d'engagement avec le poste de police Nicolet-ENPQ. Il y agit comme policier à part entière et évolue dans une structure physique (poste d'accueil, salles d'entrevue, salles d'écrou, etc.) et organisationnelle (directeur et responsable du poste, superviseurs, gradés, directives internes, activités de patrouille et de formation, etc.) s'inspirant de celle d'un véritable poste de police.

### Les simulations et les rétroactions

Les activités pédagogiques liées au poste de police Nicolet-ENPQ s'inscrivent dans une vision de l'apprentissage axée sur l'action et la réflexion sur l'action.

À cet égard, la simulation et la rétroaction sont les formules pédagogiques privilégiées dans la conception des activités de formation. Les mises en situation (avec comédiens professionnels) et les jeux de rôle (personnifiés par les

aspirants policiers)\* permettent de placer l'aspirant policier dans un contexte se rapprochant le plus possible des tâches concrètes liées à la fonction de travail du patrouilleur. La rétroaction amène l'aspirant policier à porter un regard critique sur sa performance et celle de ses pairs, puis à en dégager des conclusions utiles à la progression de ses apprentissages.

### Les apprentissages de disciplines techniques

Outre les activités pédagogiques se déroulant au poste de police-école, la formation propose à l'aspirant policier l'apprentissage de disciplines techniques comme le tir, la conduite d'un véhicule de police et les techniques d'intervention physique, incluant le sauvetage en milieu riverain.

Les simulateurs de tir et de conduite, le circuit routier et les salles de simulation et d'entraînement particulier, telles que les dojos et la salle de tir, sont utilisés afin de permettre l'acquisition des compétences propres à ces disciplines plus techniques. Ils permettent ainsi à l'aspirant policier de faire face à des situations qui simulent la réalité du travail policier.

---

## Les formules pédagogiques

- Les sorties de patrouille et les rétroactions
- La réflexion éthique
- Les plateaux de simulation
- Les ateliers thématiques et pratiques
- La formation en ligne

---

### Les sorties de patrouille et les rétroactions

Au poste de police Nicolet-ENPQ, l'aspirant policier fait partie d'une équipe de relève supervisée par un instructeur. Après avoir fait l'inspection de son véhicule, il se présente au **rassemblement** du matin, où il reçoit des affectations et planifie sa journée en y intégrant des visées stratégiques. Il part ensuite **patrouiller** dans son secteur d'intervention, où il assure une présence policière, répond aux appels en provenance du centre des télécommunications de l'ENPQ et prend en charge des interventions. Une courte rétroaction individuelle visant à renforcer ou à recadrer l'aspirant policier relativement à certains éléments (points forts, points à améliorer, prise de décision et attitudes et comportements professionnels) est parfois effectuée par un instructeur présent sur les lieux de l'intervention. La rétroaction individuelle permet à l'aspirant

---

\* Le comédien professionnel, présent dans de nombreuses mises en situation, joue un rôle important en réagissant, selon des balises préétablies, aux demandes de l'aspirant policier ainsi qu'aux attitudes et aux comportements de celui-ci en cours d'intervention. Les réactions du comédien permettent à l'aspirant policier de mesurer l'effet de ses actions, de ses attitudes et de ses comportements et de s'ajuster en cours d'intervention ou en cours de stage. La personnification de personnages par les aspirants policiers dans de nombreux jeux de rôle permet également à ces derniers de prendre conscience de l'effet des attitudes et des comportements sur différentes clientèles et contribue, par le fait même, au développement d'empathie envers les citoyens.

policier d'avoir un retour direct et immédiat sur sa performance tout en développant sa capacité à s'autoévaluer.

Au terme de sa journée de patrouille, l'aspirant policier assiste au **démembrement**, où il transmet les informations d'intérêt et ses observations à la relève, aux partenaires externes et au superviseur. Par la suite, il a la responsabilité de produire des **rapports** et de les remettre en respectant les directives du poste. La rédaction des rapports fait l'objet d'un suivi particulier afin d'amener l'aspirant policier à rédiger avec soin et à remplir minutieusement le dossier relatif à son intervention.

Chaque journée de patrouille est suivie d'une **rétroaction de groupe** qui vise à renforcer la compréhension de l'aspirant policier relativement à la prise en charge d'un événement. Les rétroactions de groupe permettent ainsi aux aspirants policiers de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir, puis d'en dégager des conclusions utiles pouvant orienter leurs futures interventions. Les interactions entre pairs contribuent grandement au cheminement d'apprentissage, en favorisant notamment le partage des bonnes pratiques et la confrontation constructive des points de vue.

---

### La réflexion éthique

La réflexion éthique s'exerce principalement à travers des retours d'expérience qui reposent sur des interventions effectuées en cours de formation. Les retours d'expérience, qui sont complémentaires aux rétroactions de groupe, permettent à l'aspirant policier d'analyser ses interventions sous l'angle des facteurs qui ont influencé sa prise de décision, soit les facteurs contextuels, organisationnels, légaux et personnels. Le programme propose trois retours d'expérience en plus d'une quatrième activité au cours de laquelle des dilemmes éthiques hypothétiques sont analysés à travers le modèle du retour d'expérience. Ces activités suivent une progression qui vise à favoriser l'intégration du processus réflexif par l'aspirant policier et son transfert dans sa pratique policière.

---

### Les plateaux de simulation

Un plateau comporte habituellement trois simulations orientées vers un même thème. Chaque aspirant policier joue en alternance les rôles d'observateur, de policier contact, de policier couvreur et de suspect ou de victime. Chaque simulation est suivie d'une rétroaction immédiate. Les aspirants policiers étant intervenus à titre de policiers sont appelés à commenter leur performance. Les autres aspirants policiers sont invités à porter un regard critique sur l'intervention à partir de critères et d'indicateurs spécifiques à la compétence et à la thématique. L'instructeur commente également la performance des deux policiers, puis se sert de ses observations pour soutenir l'explication de certains contenus spécifiques à la thématique qui sont susceptibles d'être intégrés dans la simulation subséquente. Le ratio d'encadrement d'un instructeur pour six ou neuf aspirants policiers permet un accompagnement personnalisé.



---

### Les ateliers thématiques et pratiques

Les ateliers thématiques sont utilisés pour favoriser l'intégration de contenus de formation, par exemple, les contenus psychosociaux reliés aux réalités sociales.

Les ateliers pratiques visent le développement de certaines habiletés ou la maîtrise de procédures spécifiques. Par exemple, lors d'une activité de formation en *Maintien et rétablissement de l'ordre – Cote d'alerte 1*, les aspirants policiers expérimentent différentes techniques en adaptant leur niveau de force et leurs actions à la résistance des manifestants.

---

### La formation en ligne

La formation en ligne est utilisée en deux temps. Tout d'abord, une période de trois semaines de 23 h 15 min au total avant l'entrée à l'ENPQ est consacrée à la préparation de l'aspirant policier à son programme. Cette période, appelée « semaine 0 », est consacrée à une formation en ligne organisée et encadrée constituant la préparation obligatoire de tous les aspirants policiers ayant reçu la confirmation de leur date d'entrée à l'ENPQ. Au cours de cette période, l'aspirant policier s'engage à suivre un itinéraire de travail structuré, intégrant principalement des activités autonomes, encadrées à certains moments par un instructeur. Ces activités visent notamment la mise à jour des notions collégiales, la connaissance des règles de vie à l'ENPQ ainsi que certaines notions préparatoires au PFIPG.

Durant la formation, les activités en ligne sont complémentaires aux activités en présence. Elles sont utilisées en préparation à une activité spécifique pour introduire de nouveaux contenus, en valider la compréhension et pour consulter la documentation.

L'ENPQ a recours à un environnement numérique d'apprentissage (Moodle) pour héberger les activités en ligne et l'ensemble de la documentation nécessaire à la réalisation des activités pédagogiques.

---

## L'accompagnement de l'aspirant policier

### Le *coaching*

Le rôle du formateur au PFIPG est d'accompagner l'aspirant policier dans le développement progressif des compétences visées. La stratégie d'enseignement privilégiée est axée sur le *coaching*. Concrètement, le *coach* encadre et anime des activités pédagogiques au cours desquelles il utilise différentes techniques d'animation qui encouragent la participation de l'aspirant policier, suscitent sa réflexion et son autoévaluation et l'amènent à trouver ses propres réponses aux situations problématiques qui lui sont proposées. Dans son rôle de *coach*, le formateur apporte les précisions nécessaires en vue de recadrer ou de réorienter

l'aspirant policier ou encore de mettre en évidence certaines notions théoriques et techniques susceptibles de soutenir ce dernier dans l'atteinte des objectifs.

### **Le tutorat**

Le tutorat exercé auprès de l'aspirant policier permet de le guider dans l'intégration de sa formation et dans la réussite du programme. L'appropriation des valeurs de l'ENPQ constitue également un élément important du succès de l'aspirant policier, par l'adoption des comportements attendus par la profession et par le programme de formation. L'instructeur-tuteur intervient donc autant sur le plan des apprentissages liés aux compétences du programme que sur le plan du savoir-être de l'aspirant policier, et ce, durant les activités de formation et en dehors de celles-ci. En effet, il rencontre l'aspirant policier à trois reprises durant sa formation pour effectuer un suivi. Afin de s'y préparer, l'aspirant policier remplit un rapport de progression des apprentissages qui l'amène à s'évaluer en déterminant ses forces, ses points à améliorer et les moyens pour progresser. Le tuteur en prend connaissance avant chaque rencontre pour guider la discussion et décider des mesures à prendre pour atteindre les objectifs.

### **Le suivi comportemental**

En raison des attentes élevées de la société et des corps de police à l'endroit des policiers, le PFIPG tend à développer chez les aspirants policiers des normes élevées de services professionnels et de comportements éthiques. Inspirée par le règlement sur la discipline interne des organisations policières, le *Code de déontologie des policiers du Québec* et les valeurs fondamentales attendues par la profession et les corps de police, l'ENPQ exerce auprès de l'aspirant policier un encadrement et un suivi en matière comportementale.

Conçu dans un esprit de soutien lié au tutorat, cet encadrement confronte néanmoins l'aspirant policier à des exigences sur le plan de la conduite professionnelle requise par la profession policière. Il contribue à accompagner l'aspirant policier vers la consolidation de comportements attendus et définit les modalités de sanction à l'égard d'attitudes incompatibles avec la profession.

L'appréciation comportementale de l'aspirant policier, effectuée à l'aide de la *Fiche d'appréciation comportementale* (FAC), est également un repère important pour les corps de police lors de leur processus de recrutement (voir l'annexe 6).

---

## **L'évaluation certificative des compétences**

### **Les épreuves certificatives**

Réalisée en fin de parcours, l'évaluation certificative permet de juger du niveau d'atteinte des compétences visées par le programme. Les critères d'évaluation et

leurs indicateurs sont tirés de ceux qui ont servi à apprécier la performance de l'aspirant policier tout au long de sa formation. L'évaluation certificative au PFIPG s'inscrit dans la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) qui encadre les pratiques d'évaluation à l'ENPQ.

L'évaluation certificative est composée de plusieurs épreuves permettant à l'aspirant policier de faire la démonstration de ses compétences dans les différents domaines de l'intervention policière couverts par le programme. Ainsi, l'aspirant policier est appelé à :

- démontrer sa capacité à patrouiller dans son secteur en effectuant les tâches assignées, en procédant à une interception et en rédigeant un constat d'infraction;
- répondre à un appel et intervenir seul à partir d'une mise en situation donnée, pour la prise en charge de l'événement;
- utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière;
- démontrer sa capacité à déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne;
- utiliser ses connaissances auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation;
- analyser les problématiques d'un secteur de patrouille et produire une résolution de problèmes sur le canevas proposé;
- démontrer sa capacité à intervenir physiquement auprès des personnes dans le respect du *Modèle national de l'emploi de la force*;
- consigner la preuve en lien avec l'événement pour lequel il est intervenu (rédaction adéquate des notes et du rapport approprié);
- démontrer ses habiletés techniques lors d'épreuves de qualification en tir, en conduite et en intervention physique;
- démontrer sa capacité à administrer les épreuves de coordination des mouvements (ECM), à interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié.

---

## ■ L'attestation de réussite

À l'issue du programme, l'ENPQ atteste le degré de maîtrise des compétences de chaque aspirant policier en délivrant un relevé de notes. L'atteinte des standards exigés pour chacune des compétences du programme est soulignée lors d'une cérémonie protocolaire.



## Annexe 1

### Répartition des compétences du Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

**NOTE :** Le nombre d'heures indiqué dans le tableau est celui consacré à des activités précises liées à chaque thématique. Cependant, plusieurs de ces énoncés des compétences ont été acquis lors du parcours collégial et sont réinvestis, de manière transversale, dans d'autres activités du programme de formation.

Énoncé des compétences	Durée	%
<b>LES ACTIVITÉS POLICIÈRES</b>		<b>52,2 %</b>
Prendre en charge un événement, incluant les activités de formation spécifiques et les rétroactions sur la compétence <i>Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes</i>	172 h 45 min	39,5 %
Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention	55 h 30 min	12,7 %
<b>LES TECHNIQUES</b>		<b>29 %</b>
Intervenir physiquement auprès des personnes, incluant les rétroactions sur la compétence <i>Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes</i>	63 h 30 min	14,6 %
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif	31 h 30 min	7,2 %
Conduire un véhicule de police	31 h 30 min	7,2 %
<b>L'INTERVENTION TACTIQUE</b>		<b>11,3 %</b>
Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant	14 h 30 min	3,3 %
Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif	6 h	1,4 %
Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier	16 h 30 min	3,8 %
Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force (SAIR)	12 h	2,8 %
<b>LE MAINTIEN ET RÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE</b>		<b>4,5 %</b>
Intervenir en tant que membre d'une section ou d'un peloton ou les deux, lors d'une opération de maintien et rétablissement de l'ordre à la cote d'alerte 1	19 h 30 min	4,5 %
<b>L'ENGAGEMENT DANS LA FORMATION</b>		<b>3 %</b>
S'engager dans sa formation et sa profession	13 h	3 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>436 h 15 min</b>	<b>100 %</b>



## Annexe 2

### Répartition des heures investies par les aspirants policiers au PFIPG

Type d'activité	Durée
<b>ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE</b>	
Activités policières	228 h 15 min
Techniques	126 h 30 min
Intervention tactique	49 h
Maintien et rétablissement de l'ordre	19 h 30 min
Engagement dans la formation	13 h
<b>TOTAL</b>	<b>436 h 15 min</b>
<b>ACTIVITÉS DE LA SEMAINE PRÉPARATOIRE EN LIGNE (SEMAINE 0)</b>	
Mise à jour collégiale	3 h 45 min
Activités préparatoires au PFIPG	15 h 15 min
Règles de vie à l'ENPQ	4 h 15 min
<b>TOTAL</b>	<b>23 h 15 min</b>
<b>ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES</b>	
Activités d'intégration et de vie en groupe	42 h 30 min
Activités de fin de formation	13 h 30 min
Autres activités	7 h 15 min
Activités de garde	11 h
<b>TOTAL</b>	<b>74 h 15 min</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>533 h 45 min</b>





## Annexe 3

### Les objectifs et standards

Rappelons d'abord qu'une compétence est définie à l'ENPQ comme un savoir-agir en conformité avec les exigences de la profession. Elle se traduit par la capacité d'une personne à accomplir avec succès son rôle et ses tâches professionnelles, et résulte de la mobilisation et de l'utilisation efficaces de ressources internes (habiletés, connaissances et attitudes) et externes (documents, pairs, ressources du milieu, etc.).

La présentation des objectifs et standards pour les compétences visées au PFIPG respecte la structure habituelle d'un programme élaboré par compétences. Cette méthodologie comporte un vocabulaire qui lui est spécifique et qui mérite d'être précisé afin d'en faciliter la consultation.

L'**énoncé de la compétence** permet de définir de manière globale la compétence visée.

Le **contexte de réalisation** permet de faire ressortir les moyens privilégiés pour favoriser le développement de la compétence.

Les **éléments de la compétence** apportent les précisions nécessaires à la compréhension de la compétence et précisent ses grandes étapes d'exercice ou ses principales composantes.

Les **critères de performance** définissent les exigences qui permettent de témoigner de l'atteinte de la compétence.



Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements, en milieu urbain et sur le réseau routier.</li> <li>▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne.</li> <li>▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage, tels que : rapport de progression des apprentissages, <i>Modèle national de l'emploi de la force</i>, canevas pour la planification d'entrevues, etc.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Préparation adéquate de la prise en charge d'un événement
<b>2.</b> Intervenir sur les lieux.	2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V 2.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect 2.4 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect 2.5 Déploiement adéquat d'une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne 2.6 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect 2.7 Procédure d'écrou adéquate 2.8 Intervention adéquate sur la scène
<b>3.</b> Effectuer l'enquête policière.	3.1 Planification adéquate de la suite des opérations 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V
<b>4.</b> Consigner la preuve.	4.1 Rédaction adéquate des notes en tenant compte des normes établies 4.2 Inscription adéquate des informations nécessaires au dossier 4.3 Rédaction adéquate de la narration du rapport en tenant compte des normes relatives à la production d'écrits professionnels
<b>5.</b> Témoigner à la cour.	5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 5.3 Témoignage adéquat à la cour

- 
- 6.** Apprécier son intervention.
- 6.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention
  - 6.2 Détermination de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence
- 

**Et pour toute la compétence**

- Intervention appropriée
  - Communication d'assistance adéquate, selon la situation et les parties impliquées
  - Organisation adéquate du travail
  - Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
  - Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux
  - Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales
-

<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Contexte de réalisation</b>
<b>Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'une activité préparatoire au PFIPG.</li> <li>▪ Dans le cadre des activités du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> <li>▪ Au moyen d'activités en classe, d'un atelier, de plateaux et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Lors de patrouilles simples et jumelées, de jour ou de soir.</li> <li>▪ En utilisant un véhicule de patrouille et ses équipements.</li> <li>▪ En utilisant un véhicule banalisé.</li> <li>▪ À partir d'un outil d'aide à la planification de patrouille.</li> <li>▪ En appliquant des techniques de patrouille.</li> <li>▪ En utilisant une méthode de résolution de problèmes adaptée à la patrouille.</li> <li>▪ À l'aide des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> <li>▪ À l'aide des rapports de progression et du bilan de formation en ligne.</li> </ul>

<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>1.</b> Préparer et planifier sa patrouille.	1.1 Préparation et vérification adéquates de son matériel et du véhicule de patrouille 1.2 Élaboration adéquate de la planification de sa patrouille
<b>2.</b> Patrouiller son secteur.	2.1 Présence policière adéquate 2.2 Interception adéquate d'un véhicule routier 2.3 Exécution adéquate d'une opération planifiée de contrôle routier 2.4 Rédaction adéquate des rapports et des formulaires
<b>3.</b> Finaliser sa journée de patrouille.	3.1 Rédaction et disposition adéquates des rapports et des formulaires 3.2 Suivis appropriés auprès des différents intervenants
<b>4.</b> Proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité dans son secteur.	4.1 Identification juste de problématiques de sécurité dans son secteur 4.2 Proposition pertinente de la prise en charge d'une problématique de sécurité
<b>5.</b> Apprécier son intervention.	5.1 Identification précise de ses forces et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à la patrouille stratégique 5.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

**Et pour toute la compétence**

- Intervention appropriée (sécurité et professionnalisme)
- Organisation adéquate du travail
- Utilisation adéquate des communications
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<b>Intervenir physiquement auprès des personnes.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice.</li> <li>▪ En recréant un environnement teinté par la tension.</li> <li>▪ En utilisant des plateaux de simulation.</li> <li>▪ À l'aide de techniques d'intervention physique.</li> <li>▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
<b>2.</b> Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
<b>3.</b> Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Communication constante dans l'intervention 3.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.5 Intervention dans le respect adéquat des principes de défense 3.6 Intervention dans le respect adéquat des principes tactiques 3.7 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.8 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.10 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
<b>4.</b> Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> <li>4.2.1 Concision de la narration</li> <li>4.2.2 Précision de la narration</li> </ul>

**Et pour l'élément de compétence**

- Recours à l'assistance nécessaire
- Réaction adéquate en situation de stress
- Intervention appropriée

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En utilisant la salle de tir et le pistolet à balles létales.</li> <li>▪ En utilisant les salles d'entraînement et le pistolet d'entraînement.</li> <li>▪ En utilisant des techniques propres au tir.</li> <li>▪ À l'aide de parcours de tir.</li> <li>▪ À l'aide du simulateur de tir :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Tir virtuel de précision.</li> </ul> </li> <li>▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching.</li> <li>▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide des listes de vérification des techniques.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Appliquer des techniques de manipulation.	1.1 Chargement adéquat du pistolet 1.2 Sortie adéquate du pistolet de l'étui 1.3 Retour adéquat du pistolet à l'étui 1.4 Exécution efficace des techniques de rechargement 1.5 Exécution efficace des techniques de désenrayage 1.6 Sécurisation adéquate du pistolet 1.7 Transfert sécuritaire du pistolet entre deux personnes 1.8 Sécurisation adéquate d'armes à feu diverses
2. Effectuer du tir défensif au pistolet.	2.1 Exécution efficace du tir au pistolet : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Tir barricadé</li> <li>⇒ Tir réactif</li> <li>⇒ Tir réactif à une main et tir à la pénombre</li> <li>⇒ Tir en déplacement</li> <li>⇒ Tir en position couchée</li> </ul>
3. Effectuer l'entretien du pistolet.	3.1 Entretien adéquat du pistolet 3.2 Vérification adéquate du fonctionnement du pistolet
4. Apprécier ses performances de tir.	4.1 Autoévaluation juste de ses performances, à l'aide du rapport de progression des apprentissages 4.2 Identification précise des mesures correctives à apporter
<b>Et pour toute la compétence</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Application rigoureuse des règles de sécurité</li> </ul>	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Conduire un véhicule de police.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avec un véhicule de police en utilisant ses équipements visuels et sonores.</li> <li>▪ Sur le circuit routier :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Lors d'activités supervisées;</li> <li>↪ Lors de périodes d'entraînement autonome.</li> </ul> </li> <li>▪ À l'aide de mises en situation sur simulateur (Patrol Sim et Drive Sim).</li> <li>▪ Sur les voies publiques du territoire de patrouille du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> <li>▪ En respectant le cadre légal en matière de conduite automobile :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Le <i>Code de la sécurité routière</i>;</li> <li>↪ Le <i>Code criminel</i>;</li> <li>↪ Le <i>Code de déontologie des policiers du Québec</i>;</li> <li>↪ Les directives organisationnelles du poste de police Nicolet-ENPQ;</li> <li>↪ Le <i>Guide de pratiques policières</i>.</li> </ul> </li> <li>▪ À l'aide de documents didactiques et de référence :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Précis de cours (animation Flash);</li> <li>↪ Modèle de référence : <i>La conduite d'un véhicule de police en déplacement d'urgence</i>;</li> <li>↪ Grille d'appréciation et de coaching;</li> <li>↪ Listes de vérification;</li> <li>↪ Vidéos;</li> <li>↪ Rapport de progression des apprentissages.</li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Utiliser des techniques de conduite lors d'un déplacement d'urgence.</p>	<p>1.1 Réaction appropriée lors d'une situation de freinage :            ↪ Freinage d'urgence            ↪ Évitement d'obstacle avec freinage</p> <p>1.2 Trajectoire adéquate à l'approche, à l'intérieur et à la sortie d'une courbe</p> <p>1.3 Exécution adéquate de demi-tours</p> <p>1.4 Trajectoire adéquate dans un virage serré</p> <p>1.5 Trajectoire appropriée d'un slalom, en marche avant, avec muret</p> <p>1.6 Trajectoire adéquate lors d'un évitement d'obstacle</p> <p>1.7 Trajectoire appropriée dans un passage étroit</p> <p>1.8 Trajectoire appropriée d'un slalom, en marche avant, avec poteaux</p> <p>1.9 Trajectoire appropriée d'un slalom, en marche arrière</p> <p>1.10 Contrôle adéquat de la dynamique du véhicule lors d'une situation de dérapage à l'aide du système Easydrift®</p>



- 
- |                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2.</b> Effectuer des déplacements en situation d'urgence. | <b>2.1</b> Utilisation judicieuse de l'équipement visuel et sonore<br><b>2.2</b> Conduite sécuritaire d'une seule main en situation de communication radio<br><b>2.3</b> Adaptation constante de la vitesse à la situation<br><b>2.4</b> Traverse sécuritaire des intersections non prioritaires simples et multiples<br>(Ce critère sera également abordé dans les activités d'apprentissage du simulateur de conduite.)<br><b>2.5</b> Exécution sécuritaire de manœuvres de dépassement d'un véhicule et de changement de voie |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
- 
- |                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>3.</b> Apprécier sa performance de conduite. | <b>3.1</b> Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques aux techniques de conduite et au déplacement d'urgence<br><b>3.2</b> Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence et la mise en œuvre de ces moyens |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
- 

**Et pour toute la compétence**

- Adoption d'une position de conduite adéquate
  - Utilisation adéquate de sa vision lors de ses déplacements
  - Contrôle en tout temps de son véhicule lors de ses déplacements
-

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation, d'exposés interactifs et de rétroactions.</li> <li>▪ À partir d'une étude de cas.</li> <li>▪ À l'aide des <i>feedbacks</i> des formateurs et des pairs.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours : <i>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</i></li> <li>▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force.</i></li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p> <p>1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation</p>
<p><b>2.</b> Planifier son arrivée sur les lieux.</p>	<p>2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire</p> <p>2.2 Coordination adéquate de l'arrivée sur les lieux</p>
<p><b>3.</b> Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Approche sécuritaire des lieux</p> <p>3.2 Exécution du plan d'action adapté à la situation</p> <p>3.3 Mise en place d'un système de périmètre adéquat</p> <p>3.4 Élaboration de plans d'intervention en fonction de la situation et des intervenants impliqués</p> <p>3.5 Recours approprié à un plan d'évacuation adapté à la situation</p> <p>3.6 Exécution du plan d'intervention adapté à la situation</p> <p>3.7 Contrôle adéquat du suspect</p> <p>3.8 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p><b>4.</b> Apprécier son intervention.</p>	<p>4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention</p> <p>4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

#### Et pour l'ensemble de la compétence

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice.</li> <li>▪ En utilisant des sites de simulation.</li> <li>▪ À partir d'études de cas.</li> <li>▪ Au moyen d'exposés interactifs et de rétroactions.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours : <i>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</i></li> <li>▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force.</i></li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p>
<p><b>2.</b> Intervenir sur les lieux.</p>	<p>2.1 Mise en place efficace d'une équipe d'intervention            2.2 Exécution adéquate du plan d'intervention adapté à la situation            2.3 Contrôle adéquat du suspect en mode action immédiate            2.4 Contrôle adéquat du suspect en mode contrôle de périmètre            2.5 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p><b>3.</b> Apprécier son intervention.</p>	<p>3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention            3.2 Identification précise de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

**Et pour l'ensemble de la compétence**

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacements tactiques
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied.</li> <li>▪ Effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles (équipements, véhicules, etc.).</li> <li>▪ Au moyen de mises en situation reproduisant des interventions policières à risque élevé.</li> <li>▪ À l'aide d'un hérisson à pointes creuses (HPC).</li> <li>▪ Sur un chemin public, sur un circuit routier et en simulateur de conduite.</li> <li>▪ À partir des aspects légaux et administratifs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Guide de pratiques policières;</li> <li>↪ Lois et règlements en vigueur;</li> <li>↪ Common law;</li> <li>↪ Jurisprudence;</li> <li>↪ Modèle national de l'emploi de la force.</li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire 2.2 Coordination adéquate des effectifs
<b>3.</b> Intervenir sur les lieux.	3.1 Exécution adéquate d'une poursuite de véhicule 3.2 Approche sécuritaire d'un barrage routier avec hérisson à pointes creuses (HPC) 3.3 Déploiement adéquat du hérisson à pointes creuses (HPC) 3.4 Exécution adéquate d'une interception à risque élevé de véhicule 3.5 Exécution adéquate d'une poursuite à pied 3.6 Contrôle adéquat du suspect
<b>4.</b> Apprécier son intervention.	4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

#### Et pour toute la compétence

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec son superviseur et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À l'aide du simulateur de tir :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Prise de décision relative à l'emploi de la force mortelle (Système d'analyse d'interventions à risque).</li> </ul> </li> <li>▪ En utilisant les armes du ceinturon.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice qui demandent d'intervenir en utilisant jusqu'à la force mortelle.</li> <li>▪ À partir du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i>, du cadre d'analyse CIOA/CI et du formulaire <i>Emploi de la force</i>.</li> <li>▪ Au moyen de lectures.</li> <li>▪ En utilisant ses pouvoirs légaux en vertu de la loi et de la common law.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching.</li> <li>▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Évaluer continuellement la situation.</p>	<p>1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet</p>
<p><b>2.</b> Planifier ses actions.</p>	<p>2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques</p>
<p><b>3.</b> Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Prise de décision quant à l'option de force raisonnable à appliquer 3.2 Communications adaptées 3.3 Respect constant des techniques et des principes liés à l'intervention physique, à l'intervention tactique et au tir</p>
<p><b>4.</b> Articuler sa prise de décision.</p>	<p>4.1 Justification à l'aide du cadre d'analyse CIOA/CI 4.2 Consignation adéquate des informations à l'aide du formulaire <i>Emploi de la force</i></p>
<p><b>5.</b> Apprécier son intervention.</p>	<p>5.1 Identification précise de ses points forts et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes de l'intervention 5.2 Identification des moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Intervenir en maintien et rétablissement de l'ordre - Cote d'alerte 1.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moyen d'ateliers pratiques et de jeux de rôle.</li> <li>▪ Au moyen de rétroactions.</li> <li>▪ À partir des directives et des commandements du chef de section ou de peloton.</li> <li>▪ À l'aide d'exposés interactifs, de photos et de vidéos.</li> <li>▪ À l'aide de démonstrations.</li> <li>▪ Avec les équipements de la cote d'alerte 1 (casque, bâton et ceinturon du patrouilleur).</li> <li>▪ À l'aide de la documentation fournie (aide-mémoire, etc.).</li> <li>▪ En utilisant les modèles de référence opératoires suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <i>Modèle québécois en maintien et rétablissement de l'ordre;</i></li> <li>⇒ <i>Modèle national de l'emploi de la force.</i></li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Se préparer pour l'opération.</p>	<p>1.1 Maîtrise des habiletés de base nécessaires au maintien et rétablissement de l'ordre</p> <p>1.2 Préparation et vérification adéquates de l'équipement</p> <p>1.3 Évaluation judicieuse de la situation</p> <p>1.4 Élaboration d'un plan d'action adapté à la situation</p>
<p><b>2.</b> Effectuer l'opération de maintien et rétablissement de l'ordre.</p>	<p>2.1 Évaluation juste des risques et de l'urgence d'agir</p> <p>2.2 Exécution d'un plan d'action adapté à la situation</p> <p>2.3 Exécution adéquate des manœuvres et des commandements</p> <p>2.4 Utilisation d'une option de force adaptée à l'ensemble des circonstances</p> <p>2.5 Utilisation adéquate des techniques d'intervention physique</p> <p>2.6 Utilisation adéquate du bâton de 36 pouces</p>
<p><b>3.</b> Procéder à des arrestations en maintien et rétablissement de l'ordre.</p>	<p>3.1 Arrestation des prévenus au moment opportun</p> <p>3.2 Exécution adéquate des techniques d'arrestation</p> <p>3.3 Application adéquate des techniques de mise des menottes au prévenu</p>
<p><b>4.</b> Apprécier ses interventions de maintien et rétablissement de l'ordre.</p>	<p>4.1 Participation active à l'évaluation des performances de la section ou du peloton quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique</p>

#### Et pour l'ensemble de la compétence

- Communication adéquate selon la situation et les parties impliquées
- Utilisation judicieuse des options de force disponibles
- Manifestation constante d'attitudes et de comportements professionnels propres au maintien et rétablissement de l'ordre
- Respect en tout temps des rôles attribués aux différents intervenants de l'opération de maintien et rétablissement de l'ordre

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Manifester en tout temps des attitudes et des comportements professionnels, conformément aux exigences de la fonction.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans l'ensemble des activités de formation du programme (plateaux, sorties policières, rétroactions, etc.).</li> <li>▪ Au moyen d'activités spécifiques à ce cours.</li> <li>▪ Dans le contexte des activités périscolaires et de l'internat.</li> <li>▪ Par sa participation active à des jeux de rôle.</li> <li>▪ Par le biais de l'autoévaluation et de la coévaluation.</li> <li>▪ Lors des rencontres de tutorat.</li> <li>▪ À l'aide d'outils variés (grilles d'appréciation et de coaching, <i>Rapport de progression</i>, <i>Bilan de formation</i>, <i>Fiche d'appréciation comportementale</i> (FAC), etc.).</li> <li>▪ Dans une démarche réflexive, critique et personnelle.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Se situer au regard des attitudes et des comportements professionnels attendus de l'École et des organisations policières.</p>	<p>1.1 Identification juste de ses valeurs, attitudes et comportements en regard des attentes de l'École et des organisations policières</p> <p>1.2 Reconnaissance critique des écarts entre ses valeurs, attitudes et comportements et les attentes de l'École et des organisations policières</p>
<p><b>2.</b> Fonder ses actions sur les attitudes et les comportements professionnels attendus.</p>	<p>2.1 Manifestation constante d'attitudes et de comportements professionnels dans les interventions policières</p> <p>2.2 Participation aux activités périscolaires et au contexte de l'internat à la hauteur des attentes de l'École et des organisations policières</p> <p>2.3 Identification juste des différents facteurs susceptibles d'avoir influencé sa perception et sa prise de décision dans des situations réelles ou hypothétiques</p> <p>2.4 Identification juste des conséquences de ses attitudes et comportements sur soi et sur les autres</p> <p>2.5 Prise en charge adéquate de son développement en regard des attentes de l'École et des organisations policières</p>

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de contextes simulant les conditions réelles d'exercice.</li> <li>▪ À l'aide des outils, de l'équipement ou du matériel nécessaire à la fonction de travail.</li> <li>▪ En se référant à la documentation nécessaire à l'exercice de la fonction.</li> <li>▪ À partir d'une ou de plusieurs études de cas.</li> <li>▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i>.</li> <li>▪ À partir de l'<i>Aide-mémoire – La communication</i>.</li> <li>▪ Par le biais de l'autoévaluation et de la coévaluation.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Évaluer la situation.	1.1 Collecte d'informations pertinentes permettant de comprendre la situation 1.2 Analyse adéquate des informations relatives à la situation
<b>2.</b> Planifier une stratégie de communication.	2.1 Élaboration d'une stratégie de communication pertinente compte tenu de la situation
<b>3.</b> Déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne.	3.1 Adoption d'une communication professionnelle avec la personne 3.2 Démonstration adéquate de techniques de communication en vue de créer un climat de confiance pour la personne 3.3 Application adéquate d'actions favorables à la coopération de la personne
<b>4.</b> Évaluer sa communication.	4.1 Analyse judicieuse de ses forces et de ses points à améliorer au regard de sa stratégie de communication 4.2 Détermination de moyens appropriés pour améliorer sa communication avec les personnes
<b>Et pour toute la compétence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démonstration de comportements sécuritaires pour soi-même, ses collègues et toutes les autres personnes</li> </ul>



## Annexe 4

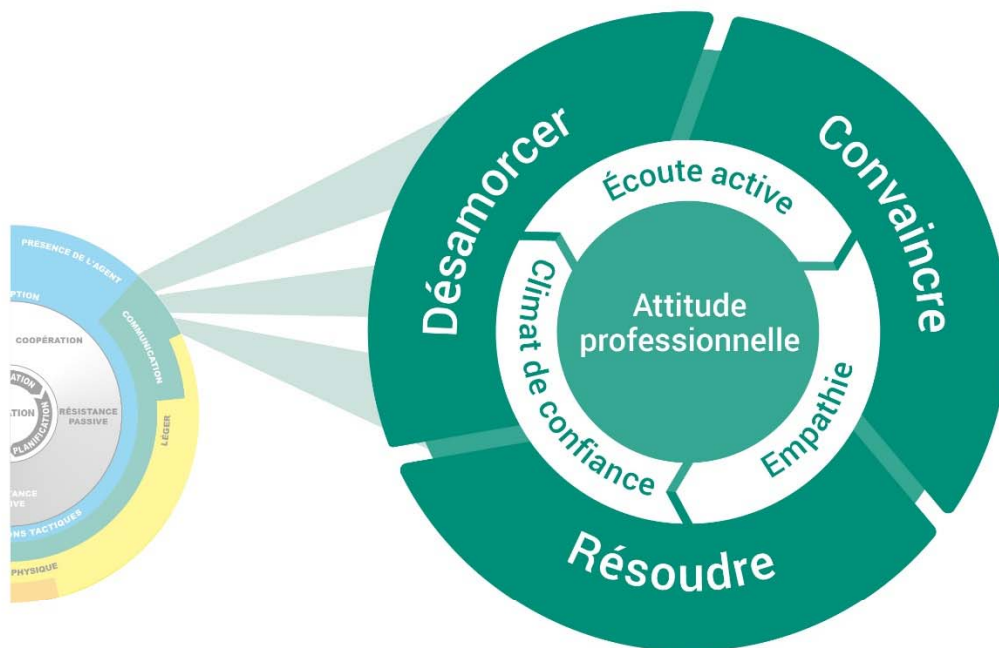
## Schéma

*La désescalade et la communication tactique –  
Une formation unifiée*

## La désescalade et la communication tactique

### Une formation unifiée

Les concepts de la désescalade et la communication tactique étant maintenant enseignés dans une même formation, l'École nationale de police du Québec a créé un outil d'apprentissage facilitant la compréhension et l'adaptation de la communication en contexte d'intervention.



### ? Où se trouve la désescalade?

En contexte d'intervention :

- La désescalade se trouve principalement dans les phases « Désamorcer » et « Résoudre ».
- La communication tactique se trouve principalement dans la phase « Convaincre ».



## Annexe 5 Thématiques abordées

THÉMATIQUE	FORMAT	DURÉE APPROXIMATIVE	TOTAL
Crimes de nature sexuelle	Sortie policière 4 – Agression sexuelle (PC35d)	1 h	5 h 30 min
	Rétroaction – Sortie policière 4 (PC41)	40 min	
	Rétroaction – Agression sexuelle (PC39)	1 h 30 min	
	Sortie policière 5 – Exploitation sexuelle (PC44b)	1 h 20 min	
	Rétroaction – Sortie policière 5 (PC45)	1 h	
Violence conjugale	Sortie policière 1 – Violence conjugale (PC29d)	1 h 30 min	20 h 30 min
	Retour d'expérience – Violence conjugale – Sortie 1 (EFP04)	1 h 30 min	
	Tâche globale 1 – Violence conjugale (PC06 à PC09)	9 h	
	Tâche globale 2 – Violence conjugale (PC24 à PC28)	8 h 30 min	
Maltraitance des aînés	Atelier thématique – Réponse aux appels (PC15)	1 h	4 h 20 min
	Atelier thématique – Maltraitance des aînés (PC38)	1 h 30 min	
	Sortie policière 2 : Maltraitance des aînés (PC33b)	30 min	
	Rétroaction – Sortie policière 2 (PC34)	30 min	
	Atelier de résolution de problèmes adaptée à la patrouille (PS06)	1 h 30 min	
Diversité et profilage	Déontologie policière (EFP03)	1 h 30 min	16 h 40 min
	Atelier thématique Diversité/profilage (PC32)	3 h	
	Atelier thématique – Réponse aux appels (PC15)	20 min	
	Plateau Violence conjugale (réalités particulières) (PC24 à PC27)	5 h	
	Réalité policière en communauté autochtone (PC55)	1 h 30 min	
	Renseignement criminel (PC14)	3 h	
	Sortie policière 5 – Exploitation sexuelle (PC44b)	1 h 20 min	
	Rétroaction – Sortie policière 5 (PC45)	1 h	
Homophobie	Plateau Violence conjugale (réalités particulières) (PC24 à PC27)	3 h	5 h 20 min
	Atelier thématique : Entrevue (PC22)	1 h	
	Atelier thématique – Réponse aux appels (PC15)	20 min	
	Sortie policière 4 – Agression sexuelle (victime homme) (PC40)	1 h	
Réalité autochtone	Atelier thématique – Réponse aux appels (PC15)	20 min	6 h 10 min
	Plateau Violence conjugale (réalités particulières) (PC24 à PC27)	3 h	
	Travaux préparatoires sur les réalités autochtones (PC32)	20 min	
	Atelier thématique Diversité/profilage (PC32)	1 h	
	Réalité policière en communauté autochtone (PC55)	1 h 30 min	
Santé mentale et itinérance	Sortie policière 2 – Itinérance et santé mentale (PC40b)	1 h	
	Atelier thématique : Santé mentale – Intervenir dans des contextes de vulnérabilité (PC36)	3 h	
	Atelier thématique : Entrevue (PC22)	1 h	
	Webdocumentaire <i>Vulnérable</i> (sections 4, 5, 6 et 8)	1 h	
	La communication (PC04 et PC04.2)	6 h	

THÉMATIQUE	FORMAT	DURÉE APPROXIMATIVE	TOTAL	
Santé mentale et itinérance [suite]	Sortie policière 6 – Tentative de suicide (PC35c)	2 h	21 h	
	Rétroaction de la sortie policière 6 (PC50)	1 h		
	Entraînement de base – Le travail d'équipe (IP12 et IP15)	3 h		
	Plateau d'entraînement en réalité complexe (IP23)	3 h		
Fugue/Enlèvement	Fugue, disparition, enlèvement et alerte AMBER (PC23)	3 h	5 h	
	Sortie policière 5 – Fugue – Radicalisation (PC33c)	1 h 30 min		
	Rétroaction – Sortie policière 5 (PC45)	30 min		
Radicalisation	Sortie policière 5 – Fugue – Radicalisation (PC33c)	1 h 30 min	2 h	
	Rétroaction – Sortie policière 5 (PC45)	30 min		
Gestion du stress et des émotions	Les notions collégiales de <i>Stratégies de gestion du stress et des émotions</i> (1 h 15 min) sont à réviser en activités préparatoires à l'entrée au PFIPG (semaine 0). En cours de formation, les aspirants policiers sont confrontés au stress opérationnel dans les différentes activités : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ où les comédiens opposent une résistance physique et verbale;</li> <li>▪ qui offrent des contextes de réalisation complexes dans l'application des techniques enseignées.</li> </ul>			
	Suivi de tutorat	1 h 30 min		
ENQUÊTE	Planifier la suite des opérations	Planifier la suite des opérations (PC07)	1 h	1 h
	Planifier et effectuer une entrevue de T-P-V	Planifier et effectuer l'entrevue d'un T-P-V (PC08)	1 h 30 min	14 h 25 min
		Atelier thématique : Entrevue (PC22)	3 h	
		Plateau violence conjugale : planifier l'entrevue (PC25)	30 min	
		Plateau violence conjugale : exécuter l'entrevue (PC26)	3 h	
		Sortie policière 1 – Prise de plainte au poste – Délit de fuite (10-05) (PC29a)	15 min	
		Rétroaction de la sortie policière 1 (PC31)	30 min	
		Sortie policière 2 : Maltraitance des aînés (PC33b)	30 min	
		Rétroaction – Sortie policière 2 (PC34)	30 min	
		Sortie policière 3 – Plainte pour vol de véhicule (PC33a)	1 h 30 min	
		Rétroaction – Sortie policière 3 (PC37)	1 h 10 min	
	Sortie policière 7 – 10-06 Capacité de conduire affaiblie (PC44a)	1 h		
	Rétroaction de la sortie policière 7 (PC52)	1 h 30 min		
	Scène de crime	Atelier thématique – Scène de crime (PC43)	3 h	
Fugue, disparition, enlèvement et alerte AMBER (PC23)		30 min		
Plateau Possession de stupéfiants (PC20)		3 h		
Plateau violence conjugale : intervenir sur les lieux (PC24)		2 h 30 min		
Plateau violence conjugale : planifier et exécuter l'entrevue (PC25 et PC26)		3 h 30 min		

THÉMATIQUE	FORMAT	DURÉE APPROXIMATIVE	TOTAL
<b>ENQUÊTE [SUITE]</b> Scène de crime [suite]	Rétroaction – Violence conjugale (PC27)	1 h	27 h 40 min
	Sortie policière 4 – Agression sexuelle (PC35d)	1 h	
	Rétroaction – Sortie policière 4 (PC41)	40 min	
	Cybercrimes et cyberintimidation (PC42)	3 h	
	Sortie policière 4 – Cyberintimidation (PC40d)	1 h	
	Rétroaction – Sortie policière 4 (PC41)	25 min	
	Sortie policière 6 – Mort suspecte et annonce de décès (PC44d)	1 h 10 min	
	Rétroaction de la sortie policière 6 (PC50)	1 h 10 min	
	Sortie policière 7 – Système d’alarme et introduction par effraction (PC29b)	1 h 45 min	
	Sortie policière 7 – 10-06 Capacité de conduire affaiblie (PC44a)	1 h	
	Rétroaction de la sortie policière 7 (PC52)	2 h	
Activités portant sur le Système d’analyse d’interventions à risque (SAIR)	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR04)	1 h 30 min	9 h
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR05)	1 h 30 min	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR06)	1 h 30 min	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR07)	1 h 30 min	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR08)	1 h 30 min	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR09)	1 h 30 min	
Activités sur simulateur de tir	Principes fondamentaux au simulateur (TIR03)	3 h	4 h 30 min
	Intégration 2 – Tir réactif et barricadé (TIR10)	1 h 30 min	
Activités sur simulateur de conduite	Simulateur 1 – Initiation au simulateur (COND 03)	1 h 30 min	6 h
	Simulateur 2 – Prise de décision (COND 05)	1 h 30 min	
	Simulateur 3 – Prise de décision (COND 08)	1 h 30 min	
	Simulateur 4 – Traverses d’intersections multiples (COND 11)	1 h 30 min	
Réflexion éthique	Présentation du cours et attentes de l’École et des organisations (EFP01)	1 h 30 min	8 h 30 min
	Déontologie policière (EFP03)	1 h 30 min	
	Retour d’expérience – Violence conjugale (EFP04)	1 h 30 min	
	Retour d’expérience – Dilemmes éthiques vécus par les policiers (EFP05)	1 h 30 min	
	Retour d’expérience – Règlement municipal – Incontinence (EFP06)	1 h	
	Retour d’expérience – État mental perturbé (IP23) (EFP08)	1 h 30 min	

**Notes :** ■ Les heures indiquées ne tiennent pas compte de la formation collégiale en Techniques policières et sont mentionnées à titre indicatif seulement étant donné l’approche de formation intégratrice.

- Le nombre d’heures inscrit constitue un minimum considérant que chaque thématique peut être abordée dans l’ensemble de la formation sans que ces minutes soient répertoriées de façon particulière dans ce tableau.



## Annexe 6

### Fiche d'appréciation comportementale

École nationale  
de police

Québec

**FICHE D'APPRÉCIATION COMPORTEMENTALE (FAC)**  
Programme de formation initiale en patrouille gendarmerie

NOM : «NOM»	PRÉNOM : «PRÉNOM»
CODE PERMANENT : «CODE_PERMANENT»	COHORTE : «COHORTE» GROUPE : «GROUPE»
DATE DE DÉBUT FORMATION : «DATE_DÉBUT»	INSTRUCTEUR TUTEUR : «NOM_TUTEUR»
DATE DE FIN DE FORMATION : «DATE_FIN»	

#### LE « SAVOIR-ÊTRE » DU POLICIER-PATROUILLEUR

Les attitudes et les comportements professionnels visés par la présente appréciation sont :

 <b>Respect des personnes et du matériel</b>	 <b>Engagement</b>
 <b>Respect de l'autorité</b>	 <b>Sens des responsabilités</b>
 <b>Intégrité</b>	 <b>Habiletés interpersonnelles et travail d'équipe</b>
 <b>Discipline/Rigueur</b>	 <b>Capacité d'introspection</b>

#### Échelle d'appréciation

<b>Niveau 1</b> - En deçà des exigences attendues :	La caractéristique est absente ou se manifeste de façon inégale. Des améliorations sont attendues.
<b>Niveau 2</b> - Rencontre les exigences attendues :	La caractéristique est présente et rencontre les exigences attendues.
<b>Niveau 3</b> - Au-delà des exigences attendues :	La caractéristique est évidente et représente une force qui distingue l'aspirant policier de l'ensemble de ses collègues.

### Section 1



#### RESPECT DES PERSONNES ET DU MATÉRIEL

**Définition :** *Agit auprès des autres avec considération, et ce, peu importe les différences, afin que chaque personne soit traitée avec dignité, dans le respect de ses droits et libertés. Manipule le matériel avec précaution.*

**Niveau 1**  voir commentaires      **Niveau 2**       **Niveau 3**  voir commentaires

**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

#### **Respect des personnes**

- Exprime son point de vue en respectant les autres. Intègre le point de vue de l'autre à sa réflexion;
- S'exprime avec politesse et courtoisie (verbal et non verbal);
- Utilise un langage approprié à la profession, exempt d'impolitesse ou de vulgarité;
- Accepte les opinions différentes des siennes;
- Démonstre de l'intérêt, de la considération face aux personnes. Fait preuve de bienveillance;
- Agit de façon équitable et sans favoritisme ni préjugé avec tout le monde (origine ethnique, sexe, orientation sexuelle, etc.);
- Démonstre de la patience dans ses interventions.

#### **Respect du matériel**

- Fait attention au matériel de l'École (véhicules, équipements collectifs, équipement personnel prêté par l'École).
- Fait attention aux biens d'autrui.

NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**

--

**RESPECT DE L'AUTORITÉ**

**Définition :** *Agit de façon à porter égard et considération aux politiques organisationnelles et au statut hiérarchique, à exécuter les consignes et décisions de ses supérieurs sans critiquer et en dépit de ses préférences personnelles.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :****Respect de l'autorité, des consignes et des directives**

- Applique les décisions et les demandes des supérieurs et instructeurs sans critiquer;
- Démonstre un respect de la hiérarchie;
- S'adapte et accepte les changements imposés. Est facile à diriger;
- Lors d'un désaccord, propose d'autres options et façons de faire constructives permettant d'atteindre l'objectif.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**

--

**INTÉGRITÉ**

**Définition :** *Agit de façon juste, honnête, éthique et avec droiture envers les autres et les institutions.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Fait preuve de franchise et de droiture, même dans les situations difficiles ou délicates;
- Lors de la résolution d'une situation, adopte une démarche empreinte d'impartialité et d'honnêteté, et ce, conformément aux règles;
- Fait preuve de loyauté (absence d'action ou de critique déloyale ou malveillante envers les citoyens, collègues, instructeurs, supérieurs ou envers l'organisation);
- Adhère aux valeurs de la profession policière (ex. : respect, intégrité, honnêteté, discipline, etc.) en démontrant un comportement conforme tant à l'intérieur des activités que durant les périodes hors programme;
- Démonstre de bons réflexes pour résoudre des situations difficiles ou complexes (ex. : dit la vérité, s'attribue la responsabilité qui lui revient, respecte les règles, etc.);
- Agit conformément aux lois, règlements et normes professionnelles dans sa conduite professionnelle et personnelle (utilise son statut dans le cadre de ses fonctions professionnelles et non à des fins personnelles ou abusives);
- Rapporte les faits de façon juste et entière;
- Est discret et respecte la confidentialité;
- Reconnaît le travail des autres. Cite ses sources.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**

--



NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

**DISCIPLINE / RIGUEUR**

**Définition :** *Agit de façon professionnelle en adoptant une conduite exemplaire et un bon jugement dans le but d'effectuer un travail de qualité.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Agit de façon méthodique en se souciant des détails et de la qualité dans la réalisation des travaux et des activités (ex. : rapports, travaux, affectations, etc.);
- Prend les moyens pour répondre aux exigences établies par l'organisation (ex. : échéanciers, présences, etc.);
- Démonstre de la discipline personnelle et de l'ordre. Fait preuve de ponctualité;
- Adopte une tenue soignée et une présentation digne de la profession;
- Prépare son travail de façon à se conformer aux exigences de qualité, d'efficacité et à l'échéancier;
- Gère son temps. Est organisé;
- S'exprime dans un français de qualité, parlé et écrit;
- Repère, collecte et organise l'ensemble des informations pertinentes (ex. : rédaction des rapports);
- Distingue, à partir de faits et d'observations, ce qui est important de ce qui ne l'est pas.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3****ENGAGEMENT**

**Définition :** *Agit conformément aux orientations et aux valeurs de la profession policière en s'impliquant activement dans le milieu.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Fournit les efforts pour mettre en pratique ses apprentissages du métier de policier;
- Démonstre qu'il a intégré les valeurs, les principes et les règles organisationnels dans sa conduite;
- Participe activement à une action commune en vue de l'atteinte d'un but (ex. : travaille en équipe, s'implique dans les diverses activités, offre de l'aide et du soutien aux collègues, etc.);
- Démonstre une attitude empreinte d'intérêt et de curiosité pour sa formation et pour la profession policière (ex. efforts face aux difficultés, pratiques, initiatives pertinentes, assiduité pour effectuer tous les travaux, attention et participation en classe, etc.);
- Fournit les efforts nécessaires pour réussir et vise l'excellence. Demande des précisions lorsqu'il en sent le besoin;
- Participe aux activités et démontre de la disponibilité. Contribue à l'effort collectif.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**

NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

**SENS DES RESPONSABILITÉS**

**Définition :** *Agit de façon responsable et critique, face à ses actions en conscience de son imputabilité. Utilise judicieusement l'information et les ressources mises à sa disposition. Sens du devoir et maîtrise de soi.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Adopte des comportements et des attitudes qui inspirent la confiance et la crédibilité;
- Accepte la responsabilité de ses décisions, de ses paroles et de ses actions;
- Prend les moyens pour régler les difficultés rencontrées (pratiques, demandes d'aide, etc.);
- Démonstre une cohérence, une constance et une stabilité dans ses décisions et ses actions;
- Fait preuve de maîtrise de soi et de réflexion. N'agit pas par impulsion ou réaction disproportionnée. Adopte une attitude exempte de « boudage » ou d'immatunité, etc.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3****HABILETÉS INTERPERSONNELLES ET TRAVAIL D'ÉQUIPE**

**Définition :** *Agit en ayant une interaction positive avec les autres et ajuste ses comportements pour maintenir des relations interpersonnelles harmonieuses avec les autres.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Entre aisément en contact avec les autres et avec le public;
- Prend les moyens pour s'intégrer à un groupe;
- Démonstre une attitude adéquate et positive au sein du groupe;
- Fait preuve de souplesse et d'adaptation dans ses rapports avec les autres;
- Contribue de façon équitable dans un travail d'équipe. Fait circuler l'information;
- Laisse de la place à ses coéquipiers lors d'intervention ou d'un travail d'équipe;
- Est capable d'exprimer son désaccord sans attaquer ou sans élever la voix;
- Démonstre de l'ouverture. Est capable de faire des compromis;
- Sait gérer ses émotions de façon efficace (capable de garder son calme avec les autres);
- Est capable de recevoir les commentaires et les recommandations des autres (sans contestation);
- Est enthousiaste. Adopte une attitude positive et optimiste;
- Est capable de s'affirmer tout en respectant les autres (prend toute sa place et seulement sa place).

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**

NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

**CAPACITÉ D'INTROSPECTION**

**Définition :** *Démontre une capacité à observer et à analyser ses propres comportements afin de pouvoir mettre en œuvre des moyens pour s'améliorer.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Accepte la critique avec ouverture et démontre un souci d'amélioration;
- S'auto-évalue avec justesse en effectuant un portrait de ses forces et de ses points à améliorer lors de ses interventions, des activités ou des interactions avec les autres;
- Tire profit de ses erreurs et accepte la rétroaction dans le but d'améliorer ses comportements ou son rendement;
- Agit en tenant compte des impacts de ses actions sur ses collègues, ses supérieurs et sur l'organisation;
- Démontre une capacité d'effectuer l'analyse d'une situation, même lorsqu'il est impliqué;
- Reconnaît ses erreurs sans les minimiser et est capable de se remettre en question.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3****COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES (S'IL Y A LIEU)****Section 2****❖ DOSSIER DISCIPLINAIRE**

	<i>Oui</i>	<i>Explication</i>	<i>Non</i>
<i>L'aspirant a un dossier disciplinaire</i>	<input type="checkbox"/>	Voir commentaires	<input type="checkbox"/>
<i>L'aspirant a été impliqué dans une enquête</i>	<input type="checkbox"/>	Voir commentaires	<input type="checkbox"/>

**COMMENTAIRES****RÉSULTAT DE LA CONCILIATION**

**NOM :** «NOM» \_\_\_\_\_ **PRÉNOM :** «PRÉNOM» \_\_\_\_\_

«NOM\_TUTEUR»

NOM DE L'INSTRUCTEUR TUTEUR

SIGNATURE

DATE

**J'ai pris connaissance du contenu de la fiche d'appréciation comportementale.**

«PRÉNOM» «NOM»

NOM DE L'ASPIRANT

SIGNATURE

DATE



L'original signé de la fiche d'appréciation comportementale est transmis à l'étudiant avec son relevé de notes.  
Une copie numérique de l'original signé est conservée au dossier scolaire de l'étudiant.

#### RÉFÉRENCES

Cette fiche d'appréciation comportementale a été conçue par un comité de travail réunissant des membres de l'ensemble des organisations policières, des cégeps et de l'ENPQ dont la liste peut vous être fournie sur demande.

**NOTE :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

<b>NOM</b> : «NOM»	<b>PRÉNOM</b> : «PRÉNOM»
<b>CODE PERMANENT</b> : «CODE_PERMANENT»	<b>COHORTE</b> : «COHORTE» <b>GROUPE</b> : «GROUPE»
<b>DATE DE DÉBUT FORMATION</b> : «DATE_DÉBUT»	<b>INSTRUCTEUR TUTEUR</b> : «NOM_TUTEUR»
<b>DATE DE FIN DE FORMATION</b> : «DATE_FIN»	

### Section 3

*Cette section est complétée par le personnel de la DFIPG*

	<b>Oui</b>	<b>Explication</b>		<b>Non</b>
<b>Accidents automobiles</b>	<input type="checkbox"/>	<i>Accident jugé évitable</i> <input type="checkbox"/>	<i>Accident jugé inévitable</i> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Absentéisme (nombre d'absences)</b>	Visites à la clinique de santé : <input type="checkbox"/>		Absences aux cours : <input type="checkbox"/>	
	Absences aux rassemblements : <input type="checkbox"/>			

<b>Mentions – Prix d'excellence</b>	<b>Grades</b>
<input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix d'excellence décerné par les instructeurs	<input type="checkbox"/> Capitaine de sa cohorte <input type="checkbox"/> Lieutenant(e) de son groupe <input type="checkbox"/> Sergent(e) de son groupe
<input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix reconnaissance décerné par les instructeurs	
<input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix du mérite sportif décerné par les instructeurs	
<input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix reconnaissance décerné par les pairs	<b>Fonction</b>  <input type="checkbox"/> Analyste de cohorte
<input type="checkbox"/> Finaliste du prix d'excellence décerné par les instructeurs	
<input type="checkbox"/> Finaliste du prix reconnaissance décerné par les instructeurs	
<input type="checkbox"/> Finaliste du prix du mérite sportif décerné par les instructeurs	
<input type="checkbox"/> Finaliste du prix reconnaissance décerné par les pairs	

Signature du responsable

**POSTE DE POLICE NICOLET-ENPQ**













École nationale  
de **POLICE**  
du Québec

# Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention



*Plan  
de cours*

**102-201-15**

Québec 



**Patrouiller stratégiquement  
un secteur d'intervention**

*Plan de cours*

**102-201-15**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention*.

Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure de préparer et planifier sa patrouille tout en y intégrant des visées stratégiques, de patrouiller son secteur tout en assurant une présence dans sa communauté, de finaliser sa journée de patrouille, de proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité dans son secteur et d'apprécier ses propres interventions.

Ce cours vise à préparer les aspirants policiers à relever les défis que représente l'exercice de la pratique policière dans son contexte contemporain. Il contribue à situer le rôle du policier-patrouilleur au regard de la responsabilité dévolue aux organisations policières\*, soit prévenir la criminalité et la victimisation, voir à la sécurité collective et contribuer au développement durable des communautés.

---

\* Prescription de l'Organisation des Nations Unies.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MEES ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

**44 h 45 min au total réparties de la façon suivante :**

- 1 heure de préparation au cours, sur le portail Moodle, avant l'entrée au PFIPG
- 28 h 45 min d'activités d'apprentissage et d'évaluation en présence
- 15 heures de patrouille

**S'ajoute à ces activités la consultation en ligne de la documentation (précis de cours, tutoriel PARL-ENPQ) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 8 heures).**

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Variable :

- Activités en classe : 1 instructeur pour 36 étudiants
- Atelier : 1 ou 2 instructeurs pour 36 étudiants, selon le cas
- Plateau : 1 instructeur pour 6 étudiants

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'une activité préparatoire au PFIPG.</li> <li>▪ Dans le cadre des activités du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> <li>▪ Au moyen d'activités en classe, d'un atelier, de plateaux et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Lors de patrouilles simples et jumelées, de jour ou de soir.</li> <li>▪ En utilisant un véhicule de patrouille et ses équipements.</li> <li>▪ En utilisant un véhicule banalisé.</li> <li>▪ À partir d'un outil d'aide à la planification de patrouille.</li> <li>▪ En appliquant des techniques de patrouille.</li> <li>▪ En utilisant une méthode de résolution de problèmes adaptée à la patrouille.</li> <li>▪ À l'aide des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> <li>▪ À l'aide des <i>rapports de progression et du bilan de formation en ligne</i>.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Préparer et planifier sa patrouille.	1.1 Préparation et vérification adéquates de son matériel et du véhicule de patrouille 1.2 Élaboration adéquate de la planification de sa patrouille
<b>2.</b> Patrouiller son secteur.	2.1 Présence policière adéquate 2.2 Interception adéquate d'un véhicule routier 2.3 Exécution adéquate d'une opération planifiée de contrôle routier 2.4 Rédaction adéquate des rapports et des formulaires
<b>3.</b> Finaliser sa journée de patrouille.	3.1 Rédaction et disposition adéquates des rapports et des formulaires 3.2 Suivis appropriés auprès des différents intervenants
<b>4.</b> Proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité dans son secteur.	4.1 Identification juste de problématiques de sécurité dans son secteur 4.2 Proposition pertinente de la prise en charge d'une problématique de sécurité
<b>5.</b> Apprécier son intervention.	5.1 Identification précise de ses forces et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à la patrouille stratégique 5.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

### Et pour toute la compétence

- Intervention appropriée (sécurité et professionnalisme)
- Organisation adéquate du travail
- Utilisation adéquate des communications
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

## Contenu de la formation

### LA PRÉPARATION ET LA PLANIFICATION D'UNE JOURNÉE DE PATROUILLE

#### ▪ La préparation et la vérification de son matériel et du véhicule de patrouille

- ⇒ La vérification de l'équipement
- ⇒ La fouille du véhicule

#### ▪ L'élaboration d'une planification de patrouille

- ⇒ La collecte et l'analyse des informations pertinentes à la planification de sa patrouille :
  - ✓ au regard des informations d'intérêt et des renseignements sur son secteur
  - ✓ au regard des cibles organisationnelles (arrêt obligatoire, zone scolaire, vitesse, problématiques récurrentes, demandes CSP, etc.)
  - ✓ au regard de l'actualité policière et des opérations planifiées
- ⇒ L'utilisation des sources pertinentes pour recueillir des informations utiles à la planification : PARL-ENPQ, tableau d'affichage au poste, sites policiers, etc.
- ⇒ L'utilisation d'un outil d'aide à la planification de patrouille, intégrant la prise en charge des priorités organisationnelles du poste de police Nicolet-ENPQ
- ⇒ Le *Rapport d'activités quotidiennes* (le RAQ)

### LA PATROUILLE STRATÉGIQUE D'UN SECTEUR

#### ▪ La présence policière

- ⇒ La connaissance de son environnement de patrouille :
  - ✓ L'étendue du territoire
  - ✓ Les artères de circulation et leurs barrières physiques
  - ✓ Les édifices de sécurité publique et gouvernementaux (les infrastructures stratégiques)
  - ✓ Les ressources institutionnelles et communautaires
  - ✓ Les zones industrielles, commerciales, résidentielles, scolaires, agricoles, etc.
  - ✓ Les secteurs chauds en sécurité routière et en criminalité
  - ✓ Les habitudes de vie (autobus, heures de pointe, etc.)
  - ✓ Les aspects sociodémographiques
  - ✓ Les enjeux de criminalité et de sécurité quotidienne
- ⇒ Les techniques de patrouille stratégique :
  - ✓ Le positionnement du véhicule de patrouille en mode stationnaire
  - ✓ Les déplacements avec le véhicule de patrouille ou en mouvement
  - ✓ L'observation/l'exploration
  - ✓ Les pratiques de proximité
  - ✓ La détection des infractions
  - ✓ La planification de stratégies de prévention
  - ✓ Le respect des limites du territoire
  - ✓ L'orientation en fonction des repères fonctionnels et stratégiques

#### ▪ L'ajustement de sa planification en cours de patrouille

- ⇒ L'utilisation du *Rapport d'activités quotidiennes*

#### ▪ L'interception d'un véhicule routier

- ⇒ L'interception à risque faible
- ⇒ La communication
- ⇒ L'identification du citoyen
- ⇒ L'exploration et l'enquête de la situation



- **L'opération planifiée de contrôle routier**
- **La rédaction des rapports et des formulaires**
  - ↳ Le constat d'infraction
  - ↳ Le *Rapport d'activités quotidiennes*
  - ↳ La *Fiche d'interpellation et d'observation*

#### LA FINALISATION D'UNE JOURNÉE DE PATROUILLE

- **La rédaction et la disposition des rapports et des formulaires**
- **Les suivis à faire auprès des différents intervenants (internes et externes)**

#### LA PROPOSITION DE PRISE EN CHARGE D'UNE PROBLÉMATIQUE DE SÉCURITÉ

- **Le rôle du patrouilleur au regard de la résolution de problèmes**
- **L'identification des problématiques de sécurité**
- **La description du problème (quoi, qui, quand, comment, où)**
- **L'analyse de la situation (pourquoi, questions en suspens, hypothèses)**
- **Les objectifs**
- **Les mesures répressives, préventives et partenariales**
- **Les ressources à mobiliser**
- **La justification et l'argumentaire (pourquoi prendre en charge le problème)**

#### ET POUR TOUTE LA COMPÉTENCE

- **L'intervention sécuritaire et professionnelle en contexte de patrouille**
- **L'organisation de son travail**
- **La communication avec son superviseur et les autres intervenants**
- **Les outils de communication**
- **Les pouvoirs et devoirs**

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers patrouillant un secteur de patrouille, les étudiants inscrits à ce cours sont les agents principaux de leur formation, et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier-patrouilleur.

Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent planifier leur patrouille et patrouiller leur secteur de façon stratégique. Dans le cadre de leurs patrouilles, ils doivent effectuer des interceptions et une opération planifiée de contrôle routier. Ils sont également amenés à finaliser leurs journées de patrouille. Durant le stage, les étudiants sont également appelés à proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence *patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des activités réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les étudiants à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<b>PRÉPARATION AVANT L'ENTRÉE AU PFIGP</b> ( <i>sur le portail Moodle</i> ) Au moyen d'un questionnaire-rallye en ligne, l'étudiant doit : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ prendre connaissance de la carte des secteurs et de la carte interactive de la ville de Nicolet.</li> <li>▪ se familiariser avec le <i>Rapport d'activités quotidiennes</i> (RAQ).</li> </ul>	Variable ± 1 heure	1 et 2
	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS</b> ➤ <b>Activité jumelée à l'activité 1 du cours <i>Prendre en charge un événement</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres des cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.).</li> <li>▪ Se familiariser avec la notion de <i>patrouille stratégique</i>.</li> <li>▪ Faire des liens entre la patrouille stratégique dans le programme et les quatre composantes de la police communautaire.</li> </ul>	*	s. o.
<b>1</b>	<b>PLANIFICATION ET PRÉPARATION D'UNE JOURNÉE DE PATROUILLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'initier à la préparation et à la vérification du matériel et du véhicule de patrouille.</li> <li>▪ Se familiariser avec les outils suivants : le <i>Rapport d'activités quotidiennes</i> (RAQ), le PARL-ENPQ, la carte interactive, le tableau des cibles organisationnelles, divers sites policiers.</li> <li>▪ Se familiariser avec une méthode de planification de patrouille intégrant la prise en charge des priorités organisationnelles du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul> <b>À FAIRE HORS COURS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'initier à l'utilisation du PARL-ENPQ à l'aide du tutoriel (sur le portail Moodle).</li> </ul>	1 h 30 min	1 et 2
<b>1.1</b>	<b>VÉRIFICATION DU VÉHICULE DE PATROUILLE ET DE SON MATÉRIEL (ATELIER EN SOIRÉE)</b>	1 heure	
<b>2</b>	<b>INTERCEPTION DE VÉHICULES ROUTIERS EN PATROUILLE SIMPLE ET JUMELÉE – 1<sup>RE</sup> PARTIE (ATELIER)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le positionnement stratégique du véhicule de patrouille.</li> <li>▪ Effectuer une interception à risque faible d'un véhicule en patrouille simple et jumelée.</li> </ul> <b>À FAIRE HORS COURS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer des interceptions de façon autonome.</li> </ul>	1 h 30 min	2 et 5
		Variable	
<b>3</b>	<b>PATROUILLE STRATÉGIQUE D'UN SECTEUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à contribution ses connaissances de son environnement de patrouille.</li> <li>▪ Se familiariser avec les techniques de patrouille stratégique préconisées.</li> <li>▪ Repérer des situations d'intérêt policier dans son secteur.</li> <li>▪ S'initier à l'utilisation d'un outil d'aide à la résolution de problèmes pour le policier-patrouilleur.</li> </ul>	3 heures	2, 3 et 4
<b>3.1</b>	<b>RENCONTRE INITIALE DES ANALYSTES (EXCLUSIVE AUX ANALYSTES)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier le mandat, le rôle et les responsabilités des analystes.</li> </ul>	1 heure	s. o.
<b>3.2</b>	<b>RENCONTRE ANALYSTES–SÛRETÉ DU QUÉBEC</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rendre compte du mandat à la Sûreté du Québec.</li> <li>▪ Remettre le rapport d'analyse du PARL-ENPQ de la cohorte.</li> </ul>	1 h 30 min	s. o.

\* Durée comptabilisée dans le cours *Prendre en charge un événement*.

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
4	<b>INTERCEPTION DE VÉHICULES ROUTIERS EN PATROUILLE SIMPLE – 2<sup>E</sup> PARTIE (PLATEAU)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Expérimenter la prise en charge d'une assignation.</li> <li>▪ Procéder au positionnement stratégique du véhicule.</li> <li>▪ S'initier à la détection d'infractions.</li> <li>▪ Effectuer l'interception à risque faible d'un véhicule en patrouille simple.</li> <li>▪ Rédiger un constat d'infraction.</li> </ul>	3 heures	2 et 5
5	<b>RASSEMBLEMENTS ET DÉMEMBREMENTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Activités récurrentes au début et à la fin des journées de patrouille</li> <li>▪ Planifier sa patrouille et mettre en œuvre sa planification à partir des informations reçues.</li> <li>▪ Faire un suivi des interventions et des observations réalisées.</li> </ul>	8 h 45 min	1, 2, 3, 4 et 5
6	<b>ATELIER – RÉOLUTION DE PROBLÈMES ADAPTÉE À LA PATROUILLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyser les informations et les observations disponibles au bénéfice de la résolution de problèmes.</li> <li>▪ Identifier les problématiques de sécurité qui en découlent.</li> <li>▪ Faire une proposition de prise en charge de la problématique de sécurité retenue.</li> </ul>	1 h 30 min	1, 4 et 5
6.1	<b>RÉTROACTIONS CONJOINTES AVEC « PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Activités récurrentes consécutives à des journées de patrouille</li> <li>▪ Analyser les informations et les observations disponibles au bénéfice de la résolution de problèmes.</li> <li>▪ Prioriser une problématique de sécurité et justifier cette décision.</li> <li>▪ Faire une proposition de prise en charge de la problématique de sécurité retenue.</li> </ul>	3 h 15 min	
7	<b>OPÉRATIONS PLANIFIÉES DE CONTRÔLE ROUTIER (PLATEAU)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exécuter des opérations planifiées de contrôle routier.</li> </ul>	3 heures	2 et 5
8	<b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Épreuve en partie jumelée à l'épreuve certificative finale du cours <i>Prendre en charge un événement</i></li> </ul> <b>PARTIE 1 : PATROUILLER SON SECTEUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intercepter un véhicule à risque faible.</li> <li>▪ Rédiger un constat d'infraction.</li> </ul>	45 min	2
	<b>PARTIE 2 : PROPOSER LA PRISE EN CHARGE D'UNE PROBLÉMATIQUE DE SÉCURITÉ (PS08.2)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre en charge une assignation en résolution de problèmes.</li> <li>▪ Rédiger une proposition de prise en charge d'une problématique de sécurité.</li> </ul>	1 h 30 min	4
9	<b>INTERCEPTION DE VÉHICULES ROUTIERS EN PATROUILLE SIMPLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En sortie de patrouille, procéder à l'interception de véhicules routiers en patrouille simple.</li> <li>▪ Rédiger adéquatement un constat d'infraction.</li> </ul>	1 heure	2 et 5

## Évaluation

L'épreuve certificative de ce cours comporte deux parties :

### **PARTIE 1**

#### **Patrouiller son secteur [PS08.1]**

Cette partie se réalise en deux temps :

1. L'aspirant policier doit procéder à une interception à la suite de la détection d'une ou de plusieurs infractions.
2. Il doit rédiger un constat d'infraction.

L'ensemble de sa performance est évaluée par un policier-instructeur et par le correcteur de rapports à l'aide de la grille d'évaluation de la compétence.

**Pondération :** 1. Interception à risque faible de véhicule..... 80 %  
2. Constat d'infraction ..... 20 %

#### **Conditions de réussite :**

L'aspirant policier doit avoir minimalement atteint le seuil de réussite de 60 % pour les éléments d'évaluation suivants : interception et constat d'infraction.

#### **Modalités de reprises en cas d'échec :**

L'échec de cette partie entraîne l'échec de la compétence et donc du cours. L'aspirant policier pourra alors reprendre cette partie de l'épreuve certificative.

### **PARTIE 2**

#### **Proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité [PS08.2]**

Cette partie consiste pour l'aspirant policier à analyser une problématique de sécurité identifiée lors de sa patrouille et à produire une proposition de prise en charge de celle-ci. Cette proposition doit être rédigée dans le cahier *Proposition de prise en charge d'une problématique de sécurité*.

La proposition de l'aspirant policier est corrigée par un policier-instructeur et/ou un intervenant, à l'aide de la grille d'évaluation de la compétence, laquelle est connue des aspirants policiers avant l'épreuve.

#### **Conditions de réussite :**

L'aspirant policier doit avoir minimalement atteint le seuil de réussite de 60 %.

#### **Modalités de reprises en cas d'échec :**

L'échec de cette partie entraîne l'échec de la compétence et donc du cours. L'aspirant policier pourra alors reprendre cette partie de l'épreuve certificative.

\* \* \*

En vertu de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* en vigueur à l'ENPQ, l'aspirant policier recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) pour l'ensemble du cours. La note de passage est établie à D (60 %). L'aspirant policier pourra être informé du portrait de sa performance telle que traduite dans la grille d'évaluation certificative de la compétence.

Dans le guide de cotation présenté ci-dessous, la cote générale est accompagnée d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'aspirant policier au terme du cours.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.







chapitre A-2.1

## **LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**12.** Le droit d'accès à un document s'exerce sous réserve des droits relatifs à la propriété intellectuelle.

1982, c. 30, a. 12.

**22.** Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

**28.** Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

**29.** Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

**40.** Un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à l'évaluation comparative des connaissances, des aptitudes, de la compétence ou de l'expérience d'une personne, jusqu'au terme de l'utilisation de cette épreuve.

1982, c. 30, a. 40; 2006, c. 22, a. 21.

**50.** Le responsable doit motiver tout refus de donner communication d'un renseignement et indiquer la disposition de la loi sur laquelle ce refus s'appuie.

1982, c. 30, a. 50.

## AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

### Révision

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### Québec

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue St-Amable, bureau 1-10  
Québec (Québec) G1R 2G4  
Tél. : (418) 528-7741  
Télec. : (418) 529-3102

#### Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y7  
Tél. : (514) 873-4196  
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

### Appel devant la cour du québec

#### a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

#### b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

#### c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.